



- UA** Délimitation de la zone et sa dénomination
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés pour voirie, infrastructures et équipements publics
- Marges de recul - Limite d'implantation
- Alignements obligatoires
- Coeur d'îlots
- Hauteur N.G.F.
- Dimensions de la zone d'implantation (en m)
- Alignement des commerces
- Numéro de lot (Port Fréjus Nord)
- Emprise gabaritaire des bâtiments
- Emprise gabaritaire des implantations commerciales (Port Fréjus)
- Recul galerie couverte obligatoire
- Hauteurs maximales à l'égout des couvertures :**
- R+6 maxi(21m)
  - R+5 (18m)
  - R+4 (16.50m)
  - R+4 (15m)
  - R+3/R+4 (13.50m (et 16.50msur30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
  - R+3 (13.50m (avec un rez de chaussée de 4m minimum sous dalle +3 niveaux maximum))
  - R+3 (13m)
  - R+3 (12m (et 15msur30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
  - R+3 (12m)
  - R+2 (10.50m)
  - R+2/R+3 (9m (et 12msur30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
  - R+2 (9m)
  - R+1 (6m)
  - 1.50m (Garde-corps ou clôture non compris)

